

RESERVATION DES SALLES COMMUNALES 2 et 3

Location réservée aux associations

Date de la manifestation : de h à h

demande déposée le :

par :

tél :

Adresse :

Pour l'association :

tél :

Objet de la réservation :

Nombre de participants prévus :

Les priorités de réservation sont les suivantes :

- la municipalité
- les associations Aussonnaises et les groupes politiques locaux
- le Comité des Œuvres Sociales du Personnel

SALLE N°2
50 personnes

SALLE N°3
25 personnes

Le demandeur déclare avoir pris connaissance du règlement d'occupation des salles et en particulier de l'article 13 relatif au nombre de personnes autorisées par salle.

Accord

Refus

Date :

Date :

L'organisateur

Le Maire-Adjoint

"Lu et approuvé"

Maryline LIAN

Les clés sont disponibles en mairie la veille ou le vendredi à partir de 16h30, et seront ramenées le lendemain ou dès l'ouverture de la mairie, suivant le planning d'utilisation de la salle mise à disposition.

RAPPEL : IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FUMER DANS TOUS LES LIEUX PUBLICS.

